

semblable. En fait, nous rendons notre société fort indépendante et acceptons tous ceux qui se présentent et payent les redevances.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous voudriez que le sol soit taxé afin de payer toutes les dépenses?
R.—Oui.

Q.—Municipales et générales ? R.—Oui.

Q.—Provinciales et fédérales ? R.—Oui. Je devrais peut-être généraliser un peu. En spécifiant les augmentations de valeur des terres, il ne faut pas oublier certains produits, tels que mines, pouvoirs hydrauliques et d'autres, dont le Créateur a doté le globe terrestre, et qui ainsi donnés appartiennent à la communauté et ne devraient pas être accaparés par une catégorie d'hommes. Le sol cependant est le fond principal, quoiqu'il y ait dans cette catégorie quelques autres objets d'utilité.

Q.—Vous voudriez taxer la valeur de la terre et non les améliorations ? R.—Oui.

Q.—Quelle était la valeur première de l'acre de terre à Toronto ? R.—Le grand-père de ma femme a vendu, il y a 60 ou 70 ans, du terrain à raison d'environ \$4.

Q.—Avant cette époque, la terre était sans valeur ? R.—Oui.

Q.—Vous voudriez imposer une taxe à raison de \$4 par acre sur tous les terrains ? R.—Oui, sur ce lopin de terre à cette époque, à raison de, disons, 4 ou 5 p. c., ou tel autre taux qui serait nécessaire pour égaler la taxe.

Q.—Quel serait le revenu pour Toronto ? R.—Je n'ai fait ni calcul ni estimation à ce sujet.

Q.—Avez-vous quelques statistiques qui pourraient indiquer le montant des dépenses municipales, provinciales et fédérales. R.—Non.

Q.—Alors vous ne savez pas en fait ce qu'il faudrait imposer sur la propriété foncière à Toronto, pour lui faire payer sa part ? R.—Je ne sais si cela devrait être porté à 3, ou 4 ou 5 p. cent. Jamais je n'ai fait d'évaluation à cet égard.

Q.—Quel est actuellement le taux de la taxe sur la propriété foncière à Toronto ? R.—C'est près de 2 p. cent. Nominale, le taux n'est que de 1½ p. c., mais si vous y ajoutez la taxe pour les améliorations locales, le taux s'élève à près de 2 p. c.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Y compris la taxe scolaire ? R.—Oui.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Prenons par exemple l'hôtel "Queen's", près duquel il y a de chaque côté un lot de terrain vacant, vous voudriez taxer ces lots vacants au même prix que le lot occupé ? R.—Oui.

Q.—Et vous voudriez taxer l'habitation du travailleur de la même manière que l'hôtel "Queen's" ? R.—Je voudrais faire taxer les deux lots de la même manière.

Interrogé par M. CLARK.

Q.—Comment taxeriez-vous la propriété foncière rurale ? R.—Simplement sur sa valeur sans tenir compte des améliorations.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Les principes de votre société, tels que préconisés par Henri George, ne prêchent-ils pas en fait la confiscation de la propriété foncière ? R.—Nullement.

Q.—Je crois que c'est là ce qu'il propose ? R.—Pardon, vous faites erreur, une erreur absolue.

Q.—Je crois que ses idées conduisent à la confiscation ? R.—Non, c'est tout simplement une question de savoir ce qu'est la propriété.

